

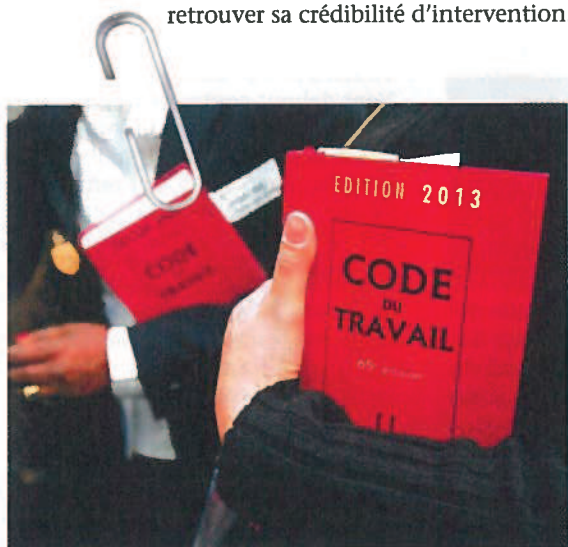
# Les sentinelles

**Inspecteurs, médecins du travail, scientifiques..., ces vigies se sont mises au service de ceux qu'ils estiment être les plus vulnérables, c'est-à-dire les salariés. //**

## INSPECTRICE SOUS PRESSION

La garante du Code du travail

Cette inspectrice du travail à l'Unité territoriale de Haute-Savoie ne s'exprimera pas. « Elle estime n'avoir fait que son travail », lâche un collègue. Ce n'est pas l'avis de la DRH de Tefal (1 600 salariés) à Rumilly. Elle « nous inonde de courriers sur tous les sujets depuis janvier 2013 », écrit-elle dans un document interne décrivant le plan d'action pour contrer la fonctionnaire, dont ce rendez-vous le 18 avril 2013 avec son supérieur hiérarchique, cette nouvelle conversation avec lui le 25 mai commentée d'un « on attend de voir si son action porte ses fruits »... Dévoilées par la CNT Travail puis *l'Humanité* mi-décembre, ces pièces éclairent l'affaire divisant l'UT 74. Puisque, au lendemain de son entrevue avec Tefal, le directeur départemental du travail a demandé à l'inspectrice de revoir sa position sur l'interprétation de la légalité de l'accord de RTT, dont elle avait demandé la renégociation. Une mise en garde mal vécue par l'intéressée, placée en arrêt de travail trois mois. Une atteinte au principe d'indépendance pour les syndicats d'inspecteurs (CGT, FSU, CNT et SUD), qui en ont fait un symbole fin 2013, comme ceux de Tefal. « Si on enlève toute autorité aux inspecteurs, quel recours reste-t-il aux salariés dont les droits sont bafoués ? » vitupère son DSC CGT, une pétition de 360 salariés à la main. « Quand un inspecteur du travail est incriminé par une entreprise, l'autorité administrative doit organiser, en toute transparence, une confrontation contradictoire entre les parties. Ce n'a pas été fait », note le Snutef FSU, en pointant les tiraillements de l'administration entre ses missions emploi et contrôle. L'inspectrice, en temps partiel thérapeutique, attend l'avis du Conseil national de l'inspection du travail, qu'elle a saisi, pour retrouver sa crédibilité d'intervention. ♦ A.F.



## ANDRÉ CICOLELLA

Toxicologue en guerre

L'interdiction du bisphénol A dans les biberons et les contenants alimentaires, c'est lui. Celle du perchloréthylène dans les pressings, encore lui. Les éthers de glycol, toujours lui. Depuis plus de quarante ans, André Cicoella est en guerre contre les toxiques qui empoisonnent la santé et est devenu le cauchemar des industries chimiques. « On peut choisir d'exercer sa profession comme un idiot spécialiste, sans se poser de questions. Dans mon domaine, j'estime qu'on ne peut pas être ingénieur chimiste sans s'interroger sur les substances que l'on utilise », souligne-t-il. Une posture qu'il n'a jamais quittée et qui lui a valu des relations difficiles avec ses employeurs, l'INRS (dont il fut licencié pour faute lourde) puis l'Ineris. Combattant écorché vif à ses débuts, cet ancien militant CFDT en Lorraine (il est parvenu à faire inscrire au tableau des maladies professionnelles la bronchite des mineurs) a appris la patience en voyant son action porter ses fruits. Il œuvre aujourd'hui dans le milieu associatif avec le Réseau Environnement Santé, qu'il a fondé en 2009. Un réseau citoyen dont l'objectif est de placer au cœur du débat public les questions de santé et d'environnement. « Sans dogmatisme, car André a un très grand sens politique », explique Dorothee Browaey, déléguée générale de l'association VivAgora. Ensemble, ils ont écrit *Alertes Santé*, l'un des premiers ouvrages sur les lanceurs d'alerte, paru en 2005. Sa dernière victoire : l'adoption d'une stratégie nationale contre les perturbateurs endocriniens par le Conseil national de la transition écologique. « Ce qui fait de la France l'un des pays en pointe sur le sujet », souligne le scientifique. ♦ A.-C.G.